

environnement

# Énergies vertes : où en est-on ?

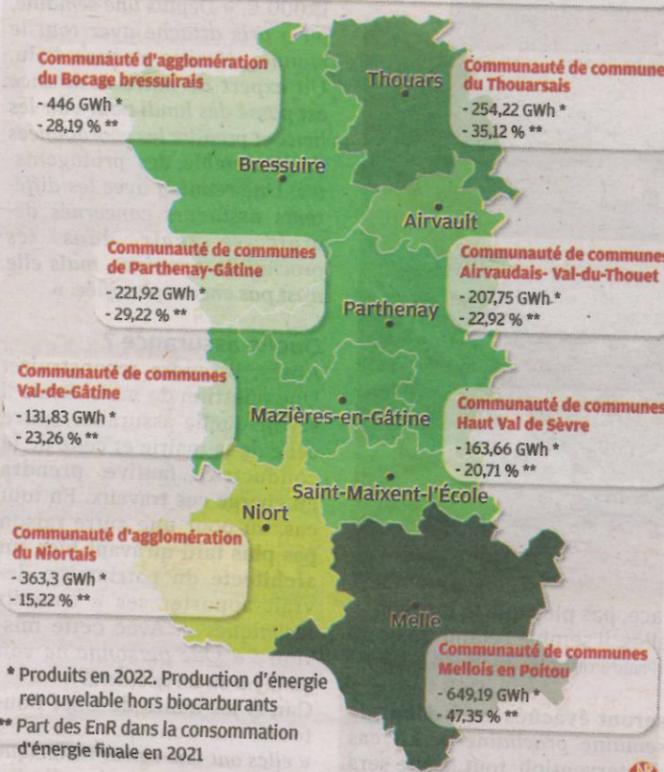
Le département des Deux-Sèvres produit en énergies renouvelables l'équivalent de 30 % environ de ce qu'il consomme. Mais avec de fortes disparités selon les territoires.

Les énergies renouvelables, on en parle beaucoup, mais où en est-on vraiment dans les Deux-Sèvres et plus précisément dans chacune des huit collectivités ? Le département est plutôt bon élève, le fait qu'il accueille près d'un tiers des mâts éoliens de toute la Nouvelle-Aquitaine n'y étant pas étranger. En 2021, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale était de 26 % dans les Deux-Sèvres et ce chiffre a encore augmenté pour atteindre 30,5 % en 2023, selon l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (Arec). Force est de constater cependant de fortes disparités du sud au nord du département, selon les territoires.

## « On est passé du volontarisme au colonialisme »

La communauté de communes Mellois en Poitou se hisse à la première place avec une production d'énergie « verte » qui atteint presque la moitié de ce qu'elle consomme (47,35 % en 2021). Avec presque dix ans d'avance, elle atteignait quasiment déjà les objectifs fixés par la Région dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : 50 % de part d'ENR en 2030. Mais la première place est un peu subie ici, où l'éolien produit la moitié des énergies renouvelables

### Le développement des énergies renouvelables dans les Deux-Sèvres



(EnR). « On a commencé tôt à accueillir des éoliennes avec au début, un volontarisme. Mais on est passé du volontarisme au colonialisme » déplore Sylvain Griffault, vice-président de Mellois en Poitou, référent dans ce domaine. « Aujourd'hui, la coupe est pleine. Des projets sont acceptés par le préfet malgré des avis tous défavorables » déplore l'élu. « L'État se fixe des objectifs et laisse ses territoires en pâture aux développeurs sans aucune

réglementation » regrette-t-il encore. « Pourquoi on retrouve beaucoup d'éoliennes dans le Sud-Deux-Sèvres, le Sud-Vienne et en Nord-Charente ? Parce qu'on est des ploucs et chez les ploucs, ce n'est pas grave. On n'a pas de grosses villes et pas les moyens de se défendre comme elles ».

« Ça suffit ! À chacun sa part »  
L'élu estime que « ça suffit ! On est largement dans les ob-

jectifs. On a besoin au moins de faire une pause. À chacun sa part et qu'on nous laisse planifier en paix, en particulier quand on est des bons élèves ! »

« Précurseurs à Thouars »  
La collectivité a calculé qu'avec le repowering (remplacement et modernisation) accepté des parcs existants, « on va multiplier par deux l'énergie produite par les éoliennes en divisant par 1,5 le nombre de mâts ». Avec ce résultat : « Rien qu'avec ça, on sera à 70 % de part d'ENR en 2030 ! » Juste après le Mellois, se trouve le Thouarsais en deuxième position (35,12 % en 2021). « Chez nous, c'est une réelle préoccupation qui remonte à l'origine du Pays thouarsais. Nous avons été précurseurs, nous avons eu un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) avant les autres. C'est une volonté affirmée à Thouars », indique Pierre Rambault, vice-président de la communauté de communes du Thouarsais, en charge de l'écologie.

« En 2000, on a récupéré un terrain militaire ; c'était soit une épine dans le pied, soit un atout. On y a vu une opportunité en créant le projet Tiper » (Technologies innovantes pour la production d'énergies renouvelables). « C'est une vitrine très pédagogique sur les énergies renouvelables avec de la méthanisation, de l'éolien, du photovoltaïque... » Là aussi, les éoliennes restent cependant les plus importantes pourvoyeuses d'énergie dite « verte » (40 % du total). « C'est certain, on est dans un

couloir de vent porteur et permanent » note l'élu. « Nous sommes dans une démarche territoire à énergie positive, normalement en 2030 », ce qui voudrait dire que la part d'ENR serait supérieure à toute l'énergie consommée localement. « Je ne sais pas si on va y arriver mais ce n'est pas utopique ».

Le Niortais à la traîne  
À l'autre extrémité, avec 15,22 % de part d'ENR en 2021, la communauté d'agglomération du Niortais est bonne dernière du département en la matière. De par sa particularité « urbaine », elle consomme davantage, plus du double du Mellois par exemple. Et elle produit près de deux fois moins d'énergie verte, l'environnement plus urbain se prêtant moins, il est vrai, à accueillir des champs éoliens. Dans son Plan climat-air-énergie territorial, elle ambitionnait de réduire de 22 % sa consommation énergétique entre 2015 et 2030. Mais lors d'un bilan à mi-parcours, il apparaissait que sa consommation n'avait baissé que de 0,31 % entre 2015 et 2022. Elle prévoyait parallèlement d'augmenter de 62 % sa production d'énergies renouvelables mais là aussi, au bout de sept ans, les ENR n'avaient augmenté que de 17 % entre 2015 et 2022. Sollicitée, la collectivité n'a pas répondu à nos interrogations.

Hélène Echassieriau

## à savoir

### État des lieux dans les autres collectivités

> Haut Val de Sèvre. « Le bois-énergie a une part assez importante, représentant 45 % de l'ENR produite sur notre territoire devant l'éolien (36 %) » indique Jean-François Renoux, vice-président en charge de l'écologie. « Nous avons cette ambition d'arriver à 57 % de part d'ENR en 2050. Nous avons retenu un scénario basé sur la sobriété et l'efficacité, c'est-à-dire consommer moins et produire un peu plus ». À ce titre, « l'éolien est écarté, nous voulons donner la priorité à la biomasse et au photovoltaïque ».

> Agglomération du bocage bressuirais. « Nous sommes très engagés depuis longtemps dans la production d'ENR » répond Jérôme Baron, vice-président en charge du dossier. « On produit du bois de

chauffage à partir des linéaires de haies et des massifs boisés de notre territoire. Une identité que nous souhaitons évidemment conserver, en favorisant une filière bois-énergie. » La collectivité qui ambitionne d'atteindre l'équilibre à l'horizon 2035 entre productions et consommations d'énergies a commencé à « œuvrer pour une réduction des consommations ».

> Airvaudais-Val du Thouet. Le service aménagement durable fait état d'un engagement « depuis une quinzaine d'années », citant « la construction de cinq parcs éoliens en service ou autorisés, une usine de méthanisation et deux centrales photovoltaïques, sur d'anciens sites dégradés qui ne pouvaient trouver une réutilisation plus utile ». Ici, « la principale ENR reste la biomasse à

des fins de chauffage ou besoins industriels ». L'éolien qui arrive derrière est désormais jugé « suffisant » : « Nous devons regarder vers d'autres types d'ENR » pour atteindre « 30 % d'ENR dans la consommation énergétique totale à horizon 2030 ».

> Val de Gâtine. Ici, le bois particulier et la biomasse représentent près de 50 % des ENR produites localement devant l'éolien (26 %). « La consultation des 31 communes au sujet des zones d'accélération a révélé un rejet quasi unanime des éoliennes. À l'inverse, le photovoltaïque est très demandé, particulièrement l'autoconsommation individuelle et collective. Enfin, l'agrivoltaïque fait l'objet de nombreux projets ».